

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 742**20 juillet 2004****SOMMAIRE**

Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-One) S.A., Luxembourg	35581	Lux-Euro-Stocks Advisory S.A. Holding, Luxembourg	35609
Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-One) S.A., Luxembourg	35589	Lux-Euro-Stocks Advisory S.A. Holding, Luxembourg	35615
Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-One) S.A., Luxembourg	35593	Luxgaz Distribution S.A., Contern	35606
Ansea S.A., Luxembourg	35601	Luxgaz Distribution S.A., Contern	35607
Arner Food S.A., Luxembourg	35607	Maroldt Participations, S.à r.l., Luxembourg	35601
Atramax Holding S.A., Luxembourg	35614	Maros S.A., Luxembourg	35612
B Lux International S.A., Luxembourg	35599	Maros S.A., Luxembourg	35614
Becker + Cahen & Associés, S.à r.l., Luxembourg	35600	Mercator Services S.A., Redange-sur-Attert	35572
Belim S.A., Luxembourg	35600	Mercator Services S.A., Redange-sur-Attert	35572
Bellatrix Investments S.A., Luxembourg	35603	Music Business Machine S.A., Luxembourg	35609
(La) Boule d'Or, A.s.b.l.	35571	North Life, S.à r.l., Niederfeulen	35573
Cepal S.A., Luxembourg	35605	Novopar S.A., Luxembourg	35603
Cepal, Société de Gestion du Patrimoine de la Centrale Paysanne Luxembourgeoise S.A., Luxembourg	35607	Optimus, Sicav, Luxembourg	35608
Corsair (Luxembourg) N° 18 S.A., Luxembourg ..	35576	Restaurant L'Saffron, S.à r.l., Schifflange	35602
Cteam A.G., Luxembourg	35600	S.I.I. Holding S.A.	35577
Deva S.C.I., Esch-sur-Alzette	35580	S.M.J. S.A., Luxembourg	35600
Ector, Sicav, Luxembourg	35614	San Marco Participation Financière S.A., Luxembourg-Kirchberg	35570
Emka Façades, S.à r.l., Dudelange	35577	Sanitec Holding S.A., Luxembourg	35601
Emka Façades, S.à r.l., Dudelange	35577	Sarint S.A., Luxembourg	35615
Ensign Investments S.A., Luxembourg	35572	SG Audit, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	35579
Epilpro, S.à r.l., Crauthem	35601	SG Audit, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	35579
Euro-Action Management S.A., Luxembourg	35601	Shaft Invest S.A.H., Luxembourg	35605
Formica Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxembourg	35594	Shaft Invest S.A.H., Luxembourg	35605
Frarlum S.A., Luxembourg	35608	Shaft Invest S.A.H., Luxembourg	35606
Frarlum S.A., Luxembourg	35608	Soutirages Luxembourgeois, S.à r.l., Howald	35616
Gaia Investment S.A., Luxembourg	35615	Souverain Holding S.A., Luxembourg	35616
Hawe-Lux-Tueren, S.à r.l., Bettembourg	35600	Star Investors S.A., Luxembourg-Kirchberg	35593
Hellington Holding S.A., Luxembourg	35615	Stenham Luxembourg S.A., Luxembourg-Kirchberg	35578
Holleur S.A., Luxembourg	35604	Stenham Luxembourg S.A., Luxembourg-Kirchberg	35578
Industrial Resources Investments S.A., Luxembourg	35603	Supporter Club de La Boule d'Or Esch/Alzette, A.s.b.l., Esch-sur-Alzette	35570
Logistic Finance S.A.H., Luxembourg	35610	T.Rare S.A., Luxembourg-Kirchberg	35599
Logistic Finance S.A.H., Luxembourg	35612	Telf Soparfi S.A., Luxembourg-Kirchberg	35593
Lukas LuxCo, S.à r.l., Luxembourg	35573	Thalna S.A., Luxembourg-Kirchberg	35593
Lukas LuxCo, S.à r.l., Luxembourg	35576		

SAN MARCO PARTICIPATION FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 58.882.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(041862.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

SUPPORTER CLUB DE LA BOULE D'OR ESCH/ALZETTE, Association sans but lucratif.

Siège social: Esch-sur-Alzette, Club House Galgebierg.
R. C. Luxembourg F 533.

STATUTS

Entre les soussignés:

Membres fondateurs et actifs:

- 1) M. Petrelli Mario, retraité, 27, rue de Mûr L-2174 Luxembourg, nationalité Italienne
- 2) M. Talamelli Francesco, retraité, 14, rue de Noyers L-4265 Esch-sur-Alzette, nationalité Italienne
- 3) M. Di Tomaso Vincenzo, retraité, 21, rue de Fossé L-4123 Esch-sur-Alzette, nationalité Italienne
- 4) M. Verrucci Ivo, retraité, 44, rue Dominique Lang L-3505 Dudelange, nationalité Italienne
- 5) M. Giacomini Osvaldo, retraité, 19, cité Paerchem L-3870 Schifflange, nationalité Italienne
- 6) M. Fratini Alfio, ouvrier Arbed, 41, rue Dicks L-4081 Esch-sur-Alzette, nationalité Italienne
- 7) M. Talamelli Alberto, indépendant, 14, rue de Noyers L-4265 Esch-sur-Alzette, nationalité Luxembourgeoise

et toutes autres personnes physiques qui en deviendront membres par la suite, il est constitué une association sans but lucratif qui sera régie par les présents statuts et la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Chapitre I^{er}. Détermination - objet - siège - durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée:

SUPPORTER CLUB DE LA BOULE D'OR ESCH/ALZETTE, association sans but lucratif.

Son siège est établi à Esch-sur-Alzette. Sa durée est illimitée.

Art. 2. L'association a pour objet:

- a) de soutenir aussi bien financièrement que moralement le Club LA BOULE D'OR
- b) la mise en valeur et la gestion, ainsi que l'administration et la conservation des constructions érigées ou à ériger dans l'intérêt du Club LA BOULE D'OR
- c) en règle générale la possession et la gestion de toute fortune mobilière ou immobilière dans le même intérêt;
- d) la défense des intérêts de tous les membres du Club;
- e) de se procurer les fonds nécessaires à la réalisation des buts fixés.

Chapitre II. Des membres actifs - Des membres honoraires

Art. 3. Le Club comprend des membres actifs et des membres honoraires. Les membres actifs ont seuls les droits prévus par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, prennent seuls part aux assemblées générales et y ont seuls droit de vote. Le nombre minimum des membres actifs est de trois, leur nombre maximum est provisoirement fixé à onze.

Art. 4. Les membres actifs paient une cotisation qui est fixée chaque année par l'assemblée générale sans pouvoir être supérieure à EUR 20,-.

Les membres honoraires paient une cotisation à leur choix mais qui est au minimum de EUR 5,-.

Art. 5. Pour devenir membre actif du Club il faut:

- a) être âgé de dix-huit ans accomplis;
- b) fournir toutes les garanties de moralité et d'honorabilité;
- c) présenter au comité du Club une demande écrite appuyée par trois membres actifs.

Le comité se prononcera sur la demande d'admission dans sa prochaine réunion. Pourront seulement être admis comme membre actif ceux dont la demande d'admission est ratifiée à raison d'une majorité de 75% des membres du comité.

Art. 6. La qualité de membre actif se perd:

- a) par la démission,
- b) par le non-paiement de la cotisation quatre mois après la présentation des quittances,
- c) par l'exclusion prononcée par le comité pour motif grave. L'exclusion devra être prononcée à raison d'une majorité de 75% des membres du comité.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

Art. 7. L'association ne sera pas dissoute par le décès d'un membre actif. Le membre décédé pourra être remplacé par un nouveau membre suivant les conditions sub 5).

Chapitre III. Année sociale - Admission

Art. 8. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 9. Le Club est géré par un comité (conseil d'administration) élu par les membres actifs et nommés par l'assemblée générale pour un terme de trois ans. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

Art. 10. Sous réserve des compétences de l'assemblée générale selon les dispositions de la loi sur les a.s.b.l., le comité est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'association et faire ou autoriser tous les actes et opérations entrant dans l'objet social. Néanmoins chaque décision entraînant la réparation, la transformation, la vente ou l'achat d'un bien immobilier devra être prise à une majorité de 100% des membres du comité.

Toute dépense dépassant le montant de EUR 1.250,- (mille deux cent cinquante euros) devra être confirmée et signée par au moins deux membres du comité sans distinction quant à leur charge au sein du comité.

Les membres du comité et les membres actifs ne contractent aucune obligation personnelle en raison de leurs fonctions ou activités.

Chapitre IV. Assemblée générale - Dispositions générales

Art. 11. Les membres actifs sont réunis chaque année en assemblée générale par le comité avant la fin du mois de mars.

Les attributions et le mode de convocation de l'assemblée générale ainsi que les règles à suivre pour modifier les statuts sont ceux de la loi sur les a.s.b.l.

Les comptes sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association, de la comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement du décompte annuel à la clôture de l'exercice qui est fixée au 31 décembre. La gestion du trésorier est contrôlée par trois vérificateurs des comptes qui ne font pas partie du conseil d'administration et qui sont désignés chaque année, parmi les membres actifs, par l'assemblée générale.

Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal conservé par le secrétaire. Tous les membres et les tiers peuvent en prendre connaissance au siège de l'association.

Art. 12. En cas de dissolution du SUPPORTER CLUB tous les avoirs reviennent directement à LA BOULE D'OR ESCH/ALZETTE.

Fait en 15 (quinze) exemplaires à Esch-sur-Alzette, le 2 février 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01736. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(041271.3/000/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

LA BOULE D'OR, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

R. C. Luxembourg F 532.

Modification de l'article N° 7 des statuts de LA BOULE D'OR, A.s.b.l.

Tout membre ne respectant pas la confidentialité des affaires internes à LA BOULE D'OR ou dont les propos tendent à nuire à l'association ou à sa réputation, (comme par exemple la propagation en public de ragots, de «dénitrations») fera l'objet d'une réprimande et avertissement par lettre recommandée de la part des membres du comité.

Si cet avertissement s'avère inefficace, cette personne sera suspendue et exclue jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Modification de l'article N° 18 des statuts de LA BOULE D'OR, A.s.b.l.

Les administrateurs dont le nombre ne pourra être supérieur à treize, devront être membres effectifs de l'association.

Annexe aux statuts de l'association LA BOULE D'OR, A.s.b.l.

Le Club comprend des membres actifs et des membres honoraires. Les membres actifs ont seuls les droits prévus par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif. Ils prennent seuls part aux assemblées générales et y ont seuls droit de vote. Le nombre minimum des membres actifs est de trois, leur nombre maximum est provisoirement fixé à quarante.

Les membres actifs paient une cotisation qui est fixée chaque année par l'assemblée générale sans pouvoir être supérieure à EUR 20,-.

Les membres honoraires paient une cotisation à leur choix mais qui est au minimum de EUR 5,-.

Esch-sur-Alzette, le 13 février 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03013. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041270.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

MERCATOR SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 19, Grand-rue.
R. C. Diekirch B 92.079.

L'an deux mille quatre, le trente avril.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société MERCATOR SERVICES S.A., avec siège à L-8510 Redange, 19, Grand-Rue, constituée sous forme d'une S.à r.l. par acte du notaire instrumentaire, alors de résidence à Redange, en date du 5 février 1998, publié au Mémorial C n° 324 de l'année 1998, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le n° B 62.958 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale actée par le notaire instrumentaire en date du 13 avril 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Josée Jallot, employée privée, demeurant à Redange/Attert, qui désigne comme secrétaire Madame Véronique Baraton, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Joël Atterte, employé privé, demeurant à Redange/Attert.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Madame le Président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présence sus-mentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ensuite, après que les membres de l'Assemblée eurent renoncé à toute forme supplémentaire de convocation, Madame le Président met au vote les résolutions suivantes, toutes acceptées à l'unanimité:

Capital

Le capital social est augmenté de EUR 30.000,- pour être porté de son montant actuel de EUR 45.000 (quarante-cinq mille euros) à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) par un apport en espèces. La réalité de cet apport est à l'instant démontrée au notaire instrumentaire.

Dès lors, le premier alinéa de l'article 5 des statuts sera libellé comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) représenté par cent actions (100) d'une valeur nominale de sept cent cinquante euros (EUR 750,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées».

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels et résidences, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M.-J. Jallot, J. Atterte, V. Baraton, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 4 mai 2004, vol. 429, fol. 49, case 3. – Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 25 mai 2004.

C. Mines.

(901982.3/225/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2004.

MERCATOR SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 19, Grand-rue.
R. C. Diekirch B 92.079.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés suite à l'assemblée générale du 30 avril 2004, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 25 mai 2004.

Signature

(901984.3/225/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2004.

ENSIGN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 63.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04284, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(041960.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

NORTH LIFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9156 Niederfeulen, 13, Feulenerhecken.

R. C. Diekirch B 97.202.

Entre les soussignés
 Madame Maria Da Conceição Ramos Carvalho demeurant à L-7712 Colmar Berg, 12 rue de Bissen ci-après dénommée la «Cédante 1»,
 Monsieur Carlos Alberto Santos Fernandes demeurant à L-7712 Colmar Berg, 12 rue de Bissen ci-après dénommé le «Cédant 2»,
 d'une part,
 et
 Monsieur Pinto Félix demeurant à L-7735 Colmar Berg, Cité Morisacker, 25, ci-après dénommée le «Cessionnaire»
 D'autre part
 Le Cessionnaire souhaite acquérir 33 parts et le cédant 1 est disposé à lui céder les parts.
 Le Cessionnaire souhaite acquérir 33 parts et le cédant 2 est disposé à lui céder les parts.
 Il a été convenu ce qui suit:

Art. 1. Cession de parts sociales

La Cédante 1 cède au Cessionnaire, qui accepte, 33 parts de la société aux conditions et suivant les modalités de la présente convention de cession de parts.

Le Cédant 2 cède au Cessionnaire, qui accepte, 33 parts de la société aux conditions et suivant les modalités de la présente convention de cession de parts.

Les Cédants garantissent être pleinement propriétaires des parts visées ci-dessus, objet de la présente convention, qu'ils sont à la libre disposition et que celles-ci ne sont grevées d'aucune sûreté, de droit de préemption ou d'aucune restriction quelconque à leur libre négociabilité et s'engage à faire en sorte que ces caractéristiques soient maintenues jusqu'à complet paiement du prix conformément à l'article 2 de la présente convention.

Art. 2. Prix et modalités de paiement

Le prix forfaitaire global des cessions des parts telles que visées à l'article 1 de la présente convention est fixé à la somme de 1,- EUR (un euro). Le paiement s'effectuera par chèque bancaire ou en espèce par le Cessionnaire aux Cédants, qui lui donneront bonne et valable quittance.

Le prix convenu par les parties s'entend frais et taxes éventuelles non-comprises, ce qui exclut notamment la prise en charge par les Cédants des droits d'enregistrement et des honoraires et frais en rapport avec la cession des parts.

A partir du paiement complet, le Cessionnaire est propriétaire des parts et disposera de l'ensemble des droits sociaux attachés à la qualité d'associés.

D'autre part le Cessionnaire accepte toutes les clauses des articles 4 à 9 signées avec la cession de parts en date du 23 novembre 2003 (voir copie en annexe).

Fait à Niederfeulen, le 28 avril 2004 en trois originaux, chaque partie reconnaissant en avoir reçu un.

P. Félix / M. Da Conceição Ramos Carvalho / C. Alberto Santos Fernandes

Cessionnaire / Cédante 1 / Cédant 2

Enregistré à Diekirch, le 27 mai 2004, réf. DSO-AQ00291. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(901985.3/591/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2004.

LUKAS LUXCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 99.837.

In the year two thousand and four, on the nineteenth day of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

TRITON MANAGERS LIMITED, a company governed by the laws of the States of Jersey, with registered office at 22 Greenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, registered in the register of Companies of the States of Jersey under number 71499, («TRITON MANAGERS LIMITED» or «Shareholder»),

hereby represented by M^e Marc Loesch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 19 April 2004.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the single shareholder of a Société à responsabilité limitée established in Luxembourg, under the name of LUKAS LUXCO, S.à r.l., incorporated following a deed of the undersigned notary on March 16, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and registered with the Register of Commerce and Companies under number B 99.837 (the «Company»).

The Shareholder having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the issued share capital of the Company by an amount of three hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 362,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of three hundred seventy-five thousand euro (EUR 375,000.-).

2. To issue thirteen thousand and fifty (13,050) new Class A shares and one thousand four hundred and fifty (1,450) new Class B shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), to fifteen thousand (15,000) shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), those shares to have the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept the subscription of thirteen thousand and fifty (13,050) new Class A shares and one thousand four hundred and fifty (1,450) new Class B shares by TRITON MANAGERS LIMITED, to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash in the amount of three hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 362,500.-), together with payment of a share premium in the aggregate amount of three million four hundred and ten thousand five hundred euro (EUR 3,410,500.-), so that the contribution amounts in total to three million seven hundred seventy-three thousand euro (EUR 3,773,000.-), to allocate the newly issued shares to the contributor, in consideration for such contribution in cash and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

4. To amend article 5 of the articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. to 3. of the Agenda.

5. Miscellaneous.

Has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of three hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 362,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of three hundred seventy-five thousand euro (EUR 375,000.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue thirteen thousand and fifty (13,050) new Class A shares and one thousand four hundred and fifty (1,450) new Class B shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), to fifteen thousand (15,000) shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), those shares to have the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription and allotment

There now appeared M^e Marc Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney in fact of TRITON MANAGERS LIMITED by virtue of the same proxy mentioned here above.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of TRITON MANAGERS LIMITED to the newly issued shares of the Company as follows:

<i>Shareholder</i>	<i>Subscribed capital (EUR)</i>	<i>Number and class of shares</i>	<i>Paid-in (EUR)</i>	<i>Share premium (EUR)</i>
TRITON MANAGERS LIMITED	326,250	Class A 13,050	326,250	3,069,450
	36,250	Class B 1,450	36,250	341,050
Total:	362,500	14,500	362,500	3,410,500

The said subscriber declared through his duly appointed attorney-in-fact to make payment in full for all such new shares by a contribution in cash.

Proof of such payment by the subscriber to the Company has been given to the undersigned Notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept the subscription of thirteen thousand and fifty (13,050) new Class A shares and one thousand four hundred and fifty (1,450) new Class B shares by TRITON MANAGERS LIMITED, to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash in the amount of three hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 362,500.-), together with payment of a share premium in the aggregate amount of three million four hundred and ten thousand five hundred euro (EUR 3,410,500.-), so that the contribution amounts in total to three million seven hundred seventy-three thousand euro (EUR 3,773,000.-), to allocate the newly issued shares to the contributor, in consideration for such cash contribution and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the single shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

«The issued capital of the Company is set at three hundred seventy-five thousand euro (EUR 375,000.-) divided into thirteen thousand five hundred (13,500) Class A shares and one thousand five hundred (1,500) Class B shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.»

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at forty thousand eight hundred euro.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-neuvième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

TRITON MANAGERS LIMITED, une société régie par le droit des Etats de Jersey, ayant son siège social au 22 Greenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, et inscrite au registre de commerce de Jersey sous le numéro 71499, («TRITON MANAGERS LIMITED» ou «Associé»),

représentée aux fins des présentes par M^e Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 19 avril 2004.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé d'une société à responsabilité limitée, établie à Luxembourg, sous la dénomination de LUKAS LUXCO, S.à r.l., constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 16 mars 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.837 (la «Société»).

L'Associé reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent soixante-deux mille cinq cents Euros (EUR 362.500,-) de manière à ce que le capital social est porté de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à un montant de trois cent soixante-quinze mille Euros (EUR 375.000,-).

2. Emission de treize mille cinquante (13.050) parts sociales de classe A nouvelles et de mille quatre cent cinquante (1.450) parts sociales de classe B nouvelles, de manière à ce que le nombre de parts sociales sera augmenté de cinq cents (500) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) à quinze mille (15.000) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), ces parts sociales devant avoir les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de treize mille cinquante (13.050) parts sociales de classe A nouvelles et de mille quatre cent cinquante (1.450) parts sociales de classe B nouvelles par TRITON MANAGERS LIMITED, acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales par un apport en espèces d'un montant de trois cent soixante-deux mille cinq cents Euros (EUR 362.500,-), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois millions quatre cent dix mille cinq cents Euros (EUR 3.410.500,-), de sorte que le montant total de l'apport s'élève à trois millions sept cent soixante-treize mille Euros (EUR 3.773.000,-), allocation des parts sociales nouvellement émises à l'apporteur en rémunération dudit apport en espèces et acceptation de la prise d'effet de l'augmentation du capital.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la société pour ainsi refléter les résolutions à adopter sous les points 1. à 3. de l'ordre du jour.

5. Divers.

A requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent soixante-deux mille cinq cents Euros (EUR 362.500,-) de manière à ce que le capital social est porté de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à un montant de trois cent soixante-quinze mille Euros (EUR 375.000,-).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'émettre treize mille cinquante (13.050) parts sociales de classe A nouvelles et mille quatre cent cinquante (1.450) parts sociales de classe B nouvelles, de manière à ce que le nombre de parts sociales sera augmenté de cinq cents (500) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), à quinze mille (15.000) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), ces parts sociales devant avoir les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription et allocation

Est intervenu ensuite M^e Marc Loesch, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de TRITON MANAGERS LIMITED en vertu de la même procuration comme indiquée ci-dessus.

Le comparant a déclaré souscrire en nature au nom et pour le compte de TRITON MANAGERS LIMITED aux parts sociales nouvellement émises de la manière suivante:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre et classe des parts sociales	Montant libéré (EUR)	Prime d'émission (EUR)
TRITON MANAGERS LIMITED	326.250	Class A 13.050	326.250	3.069.450
	36.250	Class B 1.450	36.250	341.050
Total:	362.500	14.500	362.500	3.410.500

Le souscripteur agissant par son mandataire a déclaré libérer entièrement toutes les nouvelles parts sociales par apport en espèces.

La preuve d'un tel paiement du souscripteur à la Société a été rapportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé d'accepter la souscription de treize mille cinquante (13.050) parts sociales de classe A nouvelles et mille quatre cent cinquante (1.450) parts sociales de classe B nouvelles par TRITON MANAGERS LIMITED, d'accepter la libération entière de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de trois cent soixante-deux mille cinq cents Euros (EUR 362.500,-), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois millions quatre cent dix mille cinq cents Euros (EUR 3.410.500,-), de sorte que le montant total de l'apport s'élève à trois millions sept cent soixante-treize mille Euros (EUR 3.773.000,-), d'allouer les parts sociales nouvellement émises à l'apporteur en rémunération dudit apport en espèces et d'accepter la prise d'effet de l'augmentation du capital.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent soixante-quinze mille Euros (EUR 375.000,-), divisé en treize mille cinq cents (13.500) parts sociales de classe A et mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à quarante mille huit cents euros.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

En foi de quoi, le présent acte a été établi à Luxembourg à la date donnée en tête des présentes.

Lecture faite au comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2004, vol. 885, fol. 9, case 10. – Reçu 37.730 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(040877.3/239/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

LUKAS LUXCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 99.837.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(040879.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

CORSAIR (LUXEMBOURG) N° 18 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 95.219.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2004

- Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes sortants pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

- Les mandats des administrateurs M. Rolf Caspers et de M. Vincent de Rycke sont renouvelés.

- L'assemblée accepte la démission de M. Peter Dickinson en tant qu'administrateur de la société et nomme en son remplacement M. Tom Verheyden, banquier, demeurant professionnellement à L-1115 Luxembourg.

L'assemblée accepte la démission de THEMIS AUDIT LIMITED en tant que commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société MAZARS S.A., ayant son siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, enregistrée au R. C. sous le numéro B 56.248.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005 statuant sur les comptes annuels de 2004.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04619. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(041813.3/1463/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

EMKA FAÇADES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-3441 Dudelange, 67, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 62.457.

L'an deux mille quatre, le six mai.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Francis Kerschenmeyer, ingénieur-technicien, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains, ÇADES, S.à r.l., avec siège à L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 62 457, constituée suivant acte Christine Doerner de Bettembourg en date du 17 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 235 du 10 avril 1998, modifiée suivant acte sous seing privé du 12 octobre 2001, publié au dit Mémorial, Numéro 285 du 20 février 2002, modifiée suivant acte Frank Molitor de Dudelange du 23 octobre 2002, publié au dit Mémorial, Numéro 1739 du 5 décembre 2002.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il transfère le siège social de la société de Waldbredimus à Dudelange.

Deuxième résolution

Il modifie le premier alinéa de l'article 2 des statuts et lui donne la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Dudelange.»

Troisième résolution

Il fixe l'adresse de la Société à L-3441 Dudelange, 67, Avenue Grande Duchesse Charlotte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Kerschenmeyer, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 mai 2004, vol. 885, fol. 35, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 3 mai 2004.

F. Molitor.

(040880.3/223/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

EMKA FAÇADES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-3441 Dudelange, 67, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 62.457.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 13 mai 2004.

F. Molitor

Notaire

(040883.3/223/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

S.I.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 57.918.

L'étude ADAM & BLESER dénonce avec effet immédiat le siège social de la société S.I.I. HOLDING S.A., inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 57.918 domiciliée à son adresse à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, en vertu d'un contrat de domiciliation conclu en date du 31 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour avis conforme

Pour M^e R. Adam

M^e C. Tissier

Pour copie conforme

C. Tissier

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05182. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042178.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

**STENHAM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. STENHAM GESTINOR LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 78.141.

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de STENHAM GESTINOR LUXEMBOURG S.A., R. C. B N° 78.141, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 5 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 221 du 26 mars 2001.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 13 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1588 du 6 novembre 2002.

La séance est ouverte à onze heures cinquante sous la présidence de Madame Geneviève Blauen, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Véronique Guebels, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Fabienne De Bernardi, secrétaire de direction, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune constituant l'intégralité du capital social de cinquante mille (50.000,-) euros (EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en STENHAM LUXEMBOURG S.A.
2. Modification subséquente de l'alinéa 1^{er} de l'article 1^{er} des statuts.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

La dénomination sociale de la Société est changée de STENHAM GESTINOR LUXEMBOURG S.A. en STENHAM LUXEMBOURG S.A.

En conséquence, l'alinéa 1^{er} de l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de STENHAM LUXEMBOURG S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à midi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Blauen, V. Guebels, F. De Bernardi, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, vol. 143S, fol. 69, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

A. Schwachtgen.

(042534.3/230/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

**STENHAM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. STENHAM GESTINOR LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 78.141.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 633 du 24 mai 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(042535.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

SG AUDIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.).
 Siège social: L-2221 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
 R. C. Luxembourg B 75.908.

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ici représenté par Madame Geneviève Blauen, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 13 mai 2004.

2) STENHAM GESTINOR LUXEMBOURG S.A., une société avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ici représentée par Madame Fabienne De Bernardi, secrétaire de direction, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 13 mai 2004.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l., R. C. Numéro B 75.908, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 675 du 20 septembre 2000.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 13 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1588 du 6 novembre 2002.

- Que le capital social est fixé à quinze mille (15.000,-) euros (EUR), représenté par six cents (600) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces.

- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en SG AUDIT, S.à r.l.
2. Modification subséquente de l'Article 3 des statuts.
3. Divers.

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution unique

La dénomination sociale de la Société est changée de STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l. en SG AUDIT, S.à r.l. En conséquence, l'Article 3 des statuts est modifié, pour avoir la teneur suivante:

«**Art. 3.** La Société prend la dénomination de SG AUDIT, S.à r.l.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci, par leurs mandataires, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Blauen, F. De Bernardi, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, vol. 143S, fol. 69, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

A. Schwachtgen.

(042536.3/230/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

SG AUDIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.).
 Siège social: L-2221 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
 R. C. Luxembourg B 75.908.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 632 du 24 mai 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(042537.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

DEVA S.C.I., Société Civile Immobilière.
Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 8, rue du Brill.
R. C. Luxembourg E 356.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le treize mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame Margherita Dell'Aera, gérante, née à Turi/Bari (Italie), le 14 février 1958, demeurant à L-4177 Esch-sur-Alzette, 2, Place Pierre Krier;

2.- Madame Anna Dell'Aera, indépendante, née à Turi/Bari (Italie), le 1^{er} septembre 1959, demeurant à L-4972 Dip-pach, 84, route de Luxembourg;

3.- Madame Sylvana Dell'Aera, sans état, née à Turi/Bari (Italie), le 08 octobre 1969, demeurant à L-4041 Esch-sur-Alzette, 8, rue du Brill;

4.- Madame Maria Dell'Aera, sans état, née à Turi/Bari (Italie), le 30 mars 1964, demeurant à L-4041 Esch-sur-Alzette, 8, rue du Brill.

Lesquelles comparantes déclarent constituer entre elles une société civile immobilière, dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1. La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 2. La société prend la dénomination de DEVA S.C.I.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires décidant à la majorité des voix et des participations.

Art. 4. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

En cas de refus d'agrément les autres associés sont tenus d'acquiescer eux-mêmes ces parts et ce proportionnellement aux parts dont ils sont propriétaires. Le prix de rachat sera celui de la valeur nette d'inventaire par part.

S'il n'intervient pas d'accord sur la détermination de la valeur nette d'inventaire, cette valeur sera fixée par un expert à désigner par le président du Tribunal.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 10. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois/quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 11. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération du capital

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils souscrivent les cents parts comme suit:

1.- Madame Margherita Dell'Aera, prénommée, vingt-cinq parts sociales	25
2.- Madame Anna Dell'Aera, prénommée, vingt-cinq parts sociales	25
3.- Madame Sylvana Dell'Aera, prénommée, vingt-cinq parts sociales	25
4.- Madame Maria Dell'Aera, prénommée, vingt-cinq parts sociales	25

Total: cent parts sociales

Le fonds social de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) a été mis à disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cents euros (EUR 700.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les prédits associés se réunissant en assemblée générale, nomment gérante de la société:
Madame Maria Dell'Aera, sans état, née à Turi/Bari (Italie), le 30 mars 1964, demeurant à L-4041 Esch-sur-Alzette, 8, rue du Brill.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de la gérante.

Le siège de la société est fixé à L-4041 Esch-sur-Alzette, 8, rue du Brill.

Dont acte fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude.

Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Dell'Aera Margherita, Dell'Aera Anna, Dell'Aera, Dell'Aera Maria, Kessler

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 mai 2004, vol. 898, fol. 15, case 12. – Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 mai 2004.

F. Kessler.

(042305.3/219/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

ALIANZA IBERIAN PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG-ONE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 93.372.

L'an deux mille quatre, le treize mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ALIANZA IBERIAN PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG-ONE) S.A., R. C. B N° 93.372, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 572 du 26 mai 2003.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Luc Sunnen, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Jacquemart, Licenciée en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille (31.000) euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2) Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 1,25 et augmentation corrélative du nombre d'actions de 1.000 à 24.800.
- 3) Introduction d'une version anglaise et refonte complète des statuts.
- 4) Démission et décharge au Commissaire aux comptes.
- 5) Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes.
- 6) Divers.

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

La valeur nominale des actions est supprimée.

Deuxième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) avec augmentation correspondante du nombre des actions de 1.000 à 24.800 actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Le Conseil d'Administration est chargé de procéder à la répartition des 24.800 actions précitées en attribuant à chaque actionnaire le nombre entier d'actions le plus proche résultant du prorata des participations respectives de tous les actionnaires.

Troisième résolution

Parallèlement il est décidé d'introduire une version anglaise et de procéder à une refonte totale des statuts de la Société, lesquels auront désormais la teneur suivante:

«Chapter I**Status and Name, Registered Office, Objects, Duration, Capital, Changes in Capital and Shares****Art. 1. Status and Name**

1.1. There is hereby formed a joint stock holding company (société anonyme) called ALIANZA IBERIAN PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG-ONE) S.A. («the Company»).

Art. 2. Registered Office

2.1. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders in General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.2. The Board of Directors of the Company («the Board») may resolve that the Company establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

2.3. Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the registered office or communication between that office and foreign countries, take place or be imminent, the registered office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Board or by declaration of a person duly authorized by the Board for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, shall remain of Luxembourg nationality.

Art. 3. Objects

3.1. The object of the Company is to acquire and directly or indirectly hold an investment in SEDA SOLUBLES S.L., a Spanish company, to manage the holding of such investment and to dispose of such investment, and the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

3.2. Any activity carried out by the Company may be carried out directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 5. Capital

5.1. The Company has an issued capital of thirty-one thousand (31,000.-) euro, represented by twenty-four thousand and eight hundred (24,800) shares of stock having a par value of one euro twenty-five cent (1.25) each.

Art. 6. Shares

6.1. Shares in the Company shall be in registered form.

6.2. Shares may be issued, at the option of the Board, in certificates representing single shares or two or more shares.

6.3. If a share certificate is destroyed, damaged, or defaced or alleged to have been lost or stolen, subject to the applicable law, a new certificate representing the same shares may be issued to the holder upon request subject to delivery of the old certificate or (if alleged to have been lost, stolen or destroyed) in compliance with such conditions as to evidence and indemnity and the payment of out-of-pocket expenses of the Company incurred in connection with the request, as the Board may think fit.

Art. 7. Transfer

7.1. Share transfers will be permitted at any time between existing shareholders or in order to implement the restructuring of a shareholder by a transfer to a company which controls and will continue to control such shareholder or which is and will remain controlled by or under common control with such shareholder, subject to prior written notification of such transfer to the Board.

7.2. Save as provided above, during five years from the date of incorporation of the Company, no transfer of its shares shall be permitted, except with the prior, formal and discretionary approval of the Board.

7.3. After such period of five years, shares of the Company will be freely transferable, subject however to the provisions set forth in section 7.4 hereafter.

7.4. Should the aggregate voting rights controlled by the shareholder whose shares are to be transferred exceed the limit of 10% of the voting rights in the Company, the shareholder («the transferor») who wishes to transfer such shares has to inform the Board of the identity of the proposed transferee and the terms on which such transfer is to be effected. It shall be a condition of any such transfer that:

a) all shares of the transferor and of any person who controls, is controlled by, or is under common control with the transferor, are transferred in the same transaction and to the same transferee; and

b) the transferor makes available to all the remaining shareholders of the Company the opportunity to sell their shares of the Company to the transferee on the same terms.

7.5. For purposes of this Article 7, «control» in relation to a company means the ownership of more than eighty percent (80%) of the voting power of such company and a shareholder shall be considered to hold the voting rights represented by its own shares and by the shares of any person who controls, is controlled by, or is under common control with such shareholder.

Art. 8. Repurchase of Shares

8.1. The Company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Chapter II Administration and Supervision

Art. 9. General Meetings of Shareholders

9.1. The annual General Meeting shall be held, within the municipality of the registered office of the Company on May, 12 at noon in each year. If this day is not a business day, the meeting shall be held on the next business day at the same time. For the purpose of these Articles, «business day» means a day on which banks in Luxembourg are open for business.

9.2. All General Meetings shall be held either at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg indicated in the convening notice issued by the Board or the Commissaire. Meetings may be convened in the manner provided for in Luxembourg law and, in addition, meetings may be convened at the discretion of the Chairman or the Managing Director. Convening notices of all General Meetings shall fulfil all the requirements imposed by law with regard to content and publication. Where all the shareholders are present or represented and acknowledge in writing having had prior notice of the agenda submitted for their consideration, the General Meeting may take place without convening notices.

9.3. General Meetings shall be presided over by the Chairman of the Board («the Chairman») or, in his absence a Director appointed by the Board. The agenda for General Meetings shall be set forth in the convening notice.

9.4. Every shareholder may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a shareholder.

9.5. Every shareholder shall have the right to one vote for every share held in the Company. Resolutions of General Meetings, other than extraordinary General Meetings shall, except where otherwise provided by law, be passed by a majority vote of shareholders present or represented.

Art. 10. Powers of General Meetings

10.1. The General Meeting shall have the widest powers to take or ratify any measures relating to the Company. It shall also determine the appropriation and distribution of the net profits of the Company.

Art. 11. Amendments to Articles of Incorporation

11.1 All or any of the provisions of the Articles may be amended by a General Meeting provided that all general legal conditions are satisfied and in particular that:

11.1.1 the agenda of such meeting contains the full text of the proposed amendments; and

11.1.2 such General Meeting meets the requirements as to quorum, majority and notice laid down by the law for the amendment of the Articles, except in the following, where:

a) an unanimous decision of the shareholders is required for:

- any transfer of the Company's head office outside the Grand Duchy of Luxembourg with change of its nationality; and

- any amendment to the objects of the Company;

b) a majority of ninety-five percent (95%) of the shares present or represented at the meeting is required for:

- any increase of the Company's corporate capital;

- any merger, spin-off, global assignment of assets and liabilities of the Company;

- any change of the procedure of transfer of shares of the Company;

- any amendment to Article 27 of these Articles.

Chapter III Board of Directors and Commissaire

Art. 12. Directors

12.1. The responsibility for the management of the Company shall vest in a Board of Directors consisting of at least three (3) members, who need not be shareholders of the Company and in the absence of delegation pursuant to Article 19, the Company shall be managed by such Board.

12.2. Directors shall be elected by the shareholders at their annual General Meeting for a period ending at the end of the following annual General Meeting and shall hold office until their successors are elected.

12.3. In the event of a vacancy on the Board arising otherwise than on the occasion of a General Meeting, the remaining Directors may appoint provisionally a replacement whose term of office shall expire at the next General Meeting.

Art. 13. Board Chairman and other Officers

13.1. The Board shall elect from among its members a Chairman. In the absence of the Chairman, the Board will be chaired by a Director elected by the Directors present at the meeting.

13.2. All meetings of the Board shall be conducted in accordance with such regulations as shall be established by the Board in its sole discretion.

Art. 14. Board Meetings

14.1. The Board shall meet when called to do so by the Chairman or by a majority of members of the Board by notice of not less than five (5) working days, given in writing or by telex, telegram or facsimile message to the Directors at their addresses currently on record with the Company and shall in any event meet at least twice a year.

14.2. A Director may attend a meeting of the Board physically or by conference telephone or may be represented by another Director to whom a proxy has been given. The Board may validly deliberate on the matters before it and take decisions only if at least half of its members are present or represented. All meetings shall be deemed to be held at the place where the greatest number of the members of the Board shall be present in person whether or not any member of the Board participates in the meeting by conference telephone. The minutes of all meetings of the Board shall be signed by the Chairman or, in his absence by the Chairman pro tempore who presided at such meeting.

14.3. In the event that there is no quorum for a meeting of the Board duly convened, the conveners shall convene a new meeting in the manner prescribed in Articles 14.1 and 14.2. upon clear notice of not less than forty-eight (48) hours. At such reconvened meeting, no quorum requirement shall exist.

14.4. A proxy may be given in writing, including telegram, telecopied message, telex or any other means of communication generally accepted for business purposes.

14.5. Directors may record their vote by letter, telegram, telex or telecopied message.

Art. 15. Powers of the Board

15.1. The Board shall have full power to perform all such acts as are necessary or useful to further the objects of the Company.

15.2. The Board has the widest powers to act in the interest of the Company including all acts of management or of disposition on behalf of the Company. All matters which are not expressly reserved for the General Meeting by law or by these Articles fall within the scope of the Board's authority and power.

Art. 16. Resolutions of the Board

16.1. Resolutions of the Board shall only be adopted by a majority of the votes. In the event of a tie of the vote on any resolution, the Chairman or the Managing Director or failing them, the Chairman pro tempore of the meeting, shall have the casting vote.

16.2. Resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the Chairman of the meeting.

16.3. Copies or extracts of the minutes shall be signed by the Chairman or the Managing Director or two Directors or any other officer designated for such purpose either by the Board or by the General Meeting

16.4. For the purpose of the foregoing, any person who participates in any meeting of the Board, by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear each other, shall be deemed to be present in person at such meeting.

Art. 17. Decisions without a meeting

17.1. Any action required or permitted to be taken at any meeting of the Board may be taken without a meeting, and without prior notice, if a written consent to such action or counterpart thereof is signed by all members of the Board and such written consent or counterpart thereof is filed with the minutes of the proceedings of such meeting of the Board. Such written consent or consents shall have the same effect for all purposes as if such action has been taken at a meeting of the Board.

Art. 18. Indemnity of Directors and Officers

18.1. The Company shall indemnify any Director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matter as to which he shall finally be adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 19. Signatories

19.1 The Company will be bound, in all circumstances either by the joint signatures of any two Directors, or by the single signature of the Chairman, or of any person to whom such signatory power shall be specifically delegated by the Board by special power of attorney.

Art. 20. Commissaire

20.1. The financial situation of the Company shall be monitored and its books of account verified by a Commissaire who may be the auditor of the Company but who shall not otherwise be associated with the Company.

20.2. The Commissaire shall be appointed by the General Meeting for a period ending at the date of the next annual General Meeting and until his successor is elected. The Commissaire shall remain in office until reelected or until his successor is elected.

20.3. The Commissaire in office may be removed from office at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 21. Remuneration of Directors and Commissaire

21.1. The General Meeting may allocate to the Directors and the Commissaire fixed or proportional emoluments and attendance fees, to be charged to general expenses.

Chapter IV Financial Year, Financial Statements, Appropriation of Profits

Art. 22. Financial Year

22.1. The financial year of the Company shall commence on the first day of January and end on the last day of December in the calendar year.

Art. 23. Financial Statements

23.1. The Board shall prepare a balance sheet and a profit and loss account of the Company in respect of each financial year («the Accounts»).

23.2. Every part of the Accounts shall be drawn up in accordance with internationally accepted accounting principles and practices and the provisions of the Luxembourg law.

3.2. Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou de succursales établies à Luxembourg ou ailleurs.

Art. 4. Durée

4.1. La Société a une durée illimitée.

Art. 5. Capital Social

5.1. La Société a un capital émis de trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25) chacune.

Art. 6. Actions

6.1. Les actions de la Société sont nominatives.

6.2. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du Conseil, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

6.3. Lorsqu'un certificat d'actions aura été détruit, endommagé ou lacéré ou apparemment perdu ou volé, en conformité avec les dispositions afférentes de la loi applicable, un nouveau certificat d'actions représentant les mêmes actions peut être émis au détenteur sur demande sous réserve de la délivrance de l'ancien certificat ou (s'il a été apparemment perdu ou détruit) du respect des conditions de preuve et de garantie requises et du paiement des menus frais de la Société encourus en relation avec cette requête, le tout à la discrétion du Conseil.

Art. 7. Cession

7.1. Les cessions d'actions sont à tout moment permises entre actionnaires existants ou bien afin de réaliser la restructuration d'un actionnaire par la cession à une société qui contrôle et continuera à contrôler cet actionnaire, ou qui est et restera contrôlé par ou se trouve sous contrôle commun avec cet actionnaire, sous réserve d'en avertir préalablement le Conseil par écrit.

7.2. Sous réserve des dispositions ci-dessus, aucune cession d'actions ne sera permise pendant une période de cinq ans à partir de la date de constitution de la Société, sauf accord préalable, exprès et discrétionnaire du Conseil.

7.3. Après cette période de cinq ans, les actions de la Société seront librement transmissibles sous réserve toutefois des dispositions stipulées au paragraphe 7.4 ci-après.

7.4. Au cas où la totalité des droits de vote détenus par l'actionnaire dont les actions doivent être cédées excèdent la limite de 10% du total des droits de vote dans la Société, l'actionnaire (le «cédant») qui veut céder ces actions doit informer le Conseil de l'identité du cessionnaire proposé et des conditions de la cession envisagée. Toute cession de ce type est soumise aux conditions que:

a) toutes les actions du cédant et de toute personne qui contrôle, est contrôlée par, ou qui se trouve sous contrôle commun avec le cédant, soient cédées dans la même transaction et au même cessionnaire; et

b) le cédant donne à tous les autres actionnaires restants de la Société l'occasion de vendre leurs actions au cessionnaire aux mêmes conditions.

7.5. Pour les besoins de cet article 7, «contrôle» en relation avec une société signifie la propriété de plus de quatre-vingt pour cent (80%) des droits de vote de cette société et un actionnaire sera considéré détenir les droits de vote représentés par ses propres actions et par les actions de toute personne qui contrôle, est contrôlée par, ou qui se trouve sous contrôle commun avec cet actionnaire.

Art. 8. Rachat des actions

8.1. La Société peut racheter ses propres actions au moyen de ses réserves libres conformément aux conditions prévues par l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Chapitre II Administration et Surveillance

Art. 9. Assemblées Générales des Actionnaires

9.1. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit chaque année dans la municipalité du siège social de la Société, le 12 mai à midi. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

9.2. Toutes les assemblées générales seront tenues, soit au siège social de la Société, soit à tout autre endroit de Luxembourg indiqué dans la convocation faite par le Conseil ou par le Commissaire. Les assemblées seront convoquées de la manière indiquée dans la loi luxembourgeoise, et en outre, elle peuvent être convoquées à la discrétion du Président du Conseil ou de l'Administrateur-Délégué. Les avis de convocation pour toute assemblée générale devront remplir les exigences imposés par la loi quant à leur contenu et leur publication. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

9.3. Les assemblées générales seront présidées par le président du Conseil («le Président»), ou à son défaut, par un administrateur nommé par le Conseil. L'ordre du jour des assemblées générales doit être renseigné dans l'avis de convocation.

9.4. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

9.5. Chaque action donne droit à une voix. Les décisions des assemblées générales, autres que les assemblées générales extraordinaires, sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés, sauf dispositions légales contraires.

Art. 10. Pouvoirs des Assemblées Générales

10.1. L'assemblée générale aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, autoriser ou ratifier tous les actes faits au nom de la Société. Elle décidera de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. Changements des Statuts

11.1. Toute disposition des statuts peut être modifiée par une assemblée générale extraordinaire, ainsi que sous réserve que toutes les conditions légales générales soient remplies et en particulier que:

11.1.1 l'ordre du jour de cette assemblée contienne le texte intégral de la ou des modifications proposées, et que

11.1.2 cette assemblée générale soit tenue conformément aux exigences relatives au quorum, à la majorité et aux avis de convocation prévues par la loi pour les modifications des statuts, sauf les cas suivants où:

a) une décision unanime des actionnaires est requise pour:

- tout transfert du siège social de la Société hors du Grand-Duché de Luxembourg avec changement de sa nationalité;

et

- toute modification de l'objet de la Société;

b) une majorité de quatre-vingt-quinze pour cent (95%) des actions présentes ou représentées à l'assemblée est requise pour:

- toute augmentation de capital de la Société;

- toute fusion, scission ou attribution globale d'actifs et de passifs de la Société;

- toute modification de la procédure de cession des actions de la Société;

- toute modification de l'article 27 des présents statuts.

Chapitre III**Conseil d'Administration et Commissaire****Art. 12. Conseil d'Administration**

12.1. La responsabilité de la gestion de la Société est conférée un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres (3) actionnaires ou non, et en l'absence de délégation conformément à l'article 19, la Société est administrée par ce Conseil.

12.2. Les administrateurs sont élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle suivante et resteront en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

12.3. En cas de vacance d'une place d'administrateur autrement qu'à l'occasion d'une assemblée générale, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, ces mandats expireront à la prochaine assemblée générale.

Art. 13. Présidence et autres Responsables

13.1 Le Conseil élira parmi ses membres un Président. En absence du Président, le Conseil sera présidé par un administrateur élu par ses pairs présents à la réunion.

13.2. Toutes les réunions du Conseil seront tenues conformément aux règles établies par le Conseil à sa seule discrétion.

Art. 14. Réunions du Conseil

14.1. Le Conseil se réunit sur convocation de son Président ou de la majorité de ses membres suite à une notification avec un préavis d'au moins cinq (5) jours ouvrables, donnée par écrit ou par télex, télégramme ou télécopie, aux adresses connues des administrateurs de la Société; en tout état de cause, le Conseil se réunira au moins deux fois par an.

14.2. Les administrateurs peuvent prendre part aux délibérations en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représenté par un autre administrateur détenteur d'une procuration. Le Conseil ne peut valablement délibérer sur l'ordre du jour et prendre des décisions que si au moins la moitié de ses membres sont présents ou représentés. Toutes les réunions sont supposées être tenues à l'endroit où le plus grand nombre des administrateurs sera présent en personne, qu'un administrateur participe à la réunion par conférence téléphonique ou non. Les procès-verbaux de toutes les réunions seront signés par le Président ou à son défaut par celui qui aura présidé la réunion.

14.3. Au cas où il n'y aurait pas de quorum à une réunion du Conseil dûment convoquée, une nouvelle réunion sera convoquée de la manière prescrite par les articles 14.1. et 14.2. avec une notification précise d'au moins quarante-huit (48) heures. Aucun quorum ne sera requis pour une telle réunion reconduite.

14.4. Une procuration peut être donnée par écrit, y compris par télégramme, message télécopié, télex ou tout autre moyen de communication généralement accepté dans les affaires.

14.5. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou message télécopié.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil

15.1. Le Conseil a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour favoriser l'objet social de la Société.

15.2. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir dans l'intérêt de la Société, y compris celui d'accomplir tous actes d'administration ou de disposition pour le compte de la Société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts tombe dans le cadre de l'autorité et des pouvoirs du Conseil.

Art. 16. Décisions du Conseil

16.1. Les décisions du Conseil sont uniquement prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix lors d'un vote relatif à une résolution, la voix du Président ou de l'Administrateur-Délégué ou, à défaut, du président de réunion sera prépondérante.

16.2. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion.

16.3. Les copies ou extraits des procès-verbaux seront signés par le Président ou l'Administrateur-Délégué ou par deux administrateurs ou tout autre responsable désigné à ces fins, soit par le Conseil, soit par l'assemblée générale.

16.4. Aux fins des présentes, toute personne qui participe à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication permettant aux participants à une réunion de s'entendre mutuellement, sera réputée présente à la présente réunion.

Art. 17. Décisions sans réunion

17.1. Toute décision devant ou pouvant être prise à une réunion du Conseil pourra l'être sans réunion et sans avis préalable, si un consentement écrit pour une telle décision ou une ratification afférente est signée par tous les membres du Conseil et si ce consentement écrit ou cette ratification, est enregistrée au procès verbal des débats de la réunion du Conseil. Ce(s) consentement(s) écrit(s) aura(ont) pour conséquence de donner à toutes les décisions le même effet que si elles avaient été prises à la réunion du Conseil.

Art. 18. Indemnisation des Administrateurs et Dirigeants

18.1. La Société indemniserait tout administrateur ou dirigeant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, de toute dépense raisonnablement encourue par lui en relation avec toute action, procès ou procédure auquel il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou dirigeant de la Société ou, à sa requête, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou mauvaise gestion dans ces actions, procès ou procédures; en cas de transactions, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par les transactions et pour lesquelles la Société aura obtenu l'avis de son conseil que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs. Ledit droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits auxquels il serait habilité.

Art. 19. Signatures

19.1. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature du Président, ou de toute personne à laquelle le Conseil aura, par procuration spéciale, donné une délégation de signature spécifique.

Art. 20. Commissaire aux Comptes

20.1. La situation financière de la Société est surveillée par et la révision de ses comptes est confiée à un Commissaire qui peut être le réviseur de la Société mais qui ne sera pas autrement associé à la Société.

20.2. Le Commissaire sera élu par l'assemblée générale pour une durée expirant à la date de la prochaine assemblée générale et jusqu'au moment où son successeur est élu. Le Commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou à l'élection de son successeur.

20.3. Le Commissaire en fonction pourra être révoqué à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Art. 21. Rémunération des Administrateurs et Commissaire

21.1. L'assemblée générale peut allouer aux Administrateurs et Commissaire des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence à charge des frais généraux.

Chapitre IV**Année Sociale, Etats Financiers, Attribution des Bénéfices****Art. 22. Année Sociale**

22.1. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 23. Etats Financiers

23.1. A la fin de chaque exercice, le Conseil préparera un bilan et un compte de profits et pertes de la Société («les Comptes»).

23.2. Chaque partie desdits Comptes sera établie conformément aux règles comptables admises sur le plan international et aux prescriptions de la loi luxembourgeoise.

Art. 24. Approbation des Comptes

24.1. L'assemblée générale se verra soumettre les rapports du Conseil et du Commissaire et délibérera sur et, en cas d'accord, approuvera les Comptes.

24.2. Après avoir adopté les Comptes, l'assemblée générale peut donner, par vote séparé, décharge aux Administrateurs et Commissaire de toute responsabilité envers la Société pour toute perte ou dommage résultant de ou relatifs à des actes ou omissions imputables aux Administrateurs et au Commissaire effectués en toute bonne foi et sans négligence grave.

Art. 25. Attribution des Bénéfices

25.1. Le surplus renseigné dans les Comptes, déduction faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la Société.

25.2. De ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent destinés à alimenter la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit. L'attribution du solde du bénéfice sera déterminée par l'assemblée générale annuelle sur proposition du Conseil.

25.3. Cette attribution peut comprendre la distribution de dividendes, la création ainsi que le maintien de fonds de réserve et de provisions, ainsi que la détermination du report à nouveau du solde.

25.4. Tout dividende fixé sera payable au lieu et place que le Conseil fixera. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil à payer les dividendes en toute devise et, à sa seule discrétion, fixer le taux de conversion des dividendes dans la monnaie de paiement effectif.

25.5. Un dividende ne peut être déclaré par l'assemblée générale que si la Société est à même de remplir les critères de liquidité fixés par l'article 72-1. (3) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 26. Acomptes sur Dividendes

26.1. Sous réserve des dispositions de la loi applicable au moment où le paiement est effectué, le Conseil est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Chapitre V
Dissolution et Liquidation**

Art. 27. Dissolution

27.1. L'assemblée générale peut à tout moment décider de liquider la Société sur proposition faite par le Conseil conformément aux dispositions légales et aux présents statuts.

27.2. En cas de cession de quatre-vingt-dix pour cent (90%) ou plus de l'investissement de la Société dans SEDA SO-LUBLES S.L., une décision sur la liquidation de la Société devra être prise par une assemblée générale des actionnaires pouvant être convoquée par chaque actionnaire. Si une telle assemblée ne décidait pas de la dissolution et de la liquidation de la Société, le Conseil sera tenu de procéder à la distribution du maximum de dividende permis à être payé en vertu des présents statuts.

27.3. Lors de la dissolution, l'assemblée générale extraordinaire déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateurs afin de réaliser les avoirs de la Société et de régler les dettes de la Société. L'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes sera distribué à parts égales entre toutes les actions.

**Chapitre VI
Généralités**

Art. 28. Dispositions légales

28.1. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sera d'application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

La démission du Commissaire aux comptes actuel, DMS & ASSOCIES, S.à r.l., est acceptée, et par vote spécial décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Est nommée en son remplacement ABACAB, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 50.797, une société avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Cinquième résolution

Les démissions de Messieurs Thierry Drot et Serge Dornseiffer de leur poste d'administrateur sont acceptées, et par vote spécial décharge leur est donnée pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Sont nommés en leur remplacement Messieurs Renaud Rivain, dirigeant d'entreprise, avec adresse professionnelle au 9, Plaza Marqués de Salamanca, 28006 Madrid, Espagne et Christophe Fender, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Est par ailleurs confirmé le mandat de Monsieur Luc Sunnen.

Conformément à l'article 12 des statuts de la Société, Messieurs Christophe Fender, Renaud Rivain et Luc Sunnen exerceront leur mandat jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle devant se tenir le 12 mai 2005 et resteront en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Sunnen, N. Jacquemart, M. Prosper, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, vol. 143S, fol. 56, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

A. Schwachtgen.

(042515.3/230/524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

ALIANZA IBERIAN PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG-ONE) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 93.372.

In the year two thousand and four, on the 21st of May.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of ALIANZA IBERIAN PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG-ONE) S.A., R. C. B N° 93.372, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated May 7, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 572 of May 26, 2003.

The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary, dated May 13, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting begins at eleven, Mr Eduardo Fernández-Combarro Cortijo, company manager, with business address at Plaza Marqués de Salamanca 9, 28006 Madrid, Spain, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Luc Sunnen, Réviseur d'entreprises, with business address at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prosper, Maître en droit, with business address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the twenty-four thousand and eight hundred (24,800) shares having a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each, representing the total issued and fully paid up capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda hereinafter reproduced, without prior notices, all the persons present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxy holder of the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

1) Increase of the issued share capital by an amount of one hundred and twenty-four thousand euro (EUR 124,000.-), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to one hundred and fifty-five thousand euro (EUR 155,000.-), by the creation and issue of ninety-nine thousand and two hundred (99,200) new shares with a par value and at a price of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each.

Acceptance of subscriptions to and payment for the 99,200 new shares by Stephen A. Ferriss, Alicia Garrigues, Fernando Garrigues, Andrew T. Kellett, Luis Llubí, Agustín Pérez Crespo, Renaud M. Rivain, Salvador Sánchez-Terán, Eduardo Serra, and the companies ARADO INVEST (LUXEMBOURG), ARMOR S.A. (ANDORRA), CIC FINANCE (FRANCE), GROENING SHIPPING (BVI), HI PARTNERS (SPAIN), MORSA CAPITAL (LUXEMBOURG) and SARGON SERVICES LTD. (BVI).

2) Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of incorporation.

3) Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting approves, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

Unique resolution

The corporate capital of the Company is increased by an amount of one hundred and twenty-four thousand euro (EUR 124,000.-), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to one hundred and fifty-five thousand euro (EUR 155,000.-) by the creation and issue of ninety-nine thousand and two hundred 99,200 new shares with a par value and at a price of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

The existing shareholders having renounced to their preferential subscription right, these new shares have been entirely subscribed as follows:

1. for 3,360 shares by Stephen A. Ferriss, resident in New York, NY, USA, here represented by Mr Eduardo Fernández-Combarro Cortijo, above mentioned, by virtue of a proxy given under private seal on May, 15, 2004;

2. for 605 shares by Alicia Garrigues Sáenz de Tejada, resident at Calle Cabeza de Hierro 3, 28035 Madrid, Spain, with Spanish Tax Identity Code number 00248528-J, here represented by Mr Eduardo Fernández-Combarro Cortijo, above mentioned, by virtue of a proxy given under private seal on May, 17, 2004;

3. for 6,115 shares by Fernando Garrigues Sáenz de Tejada, resident at Calle José Rodríguez Pinilla 13, 28016 Madrid, with Spanish Tax Identity Code number 00346521-A, Spain, here represented by Mr Eduardo Fernández-Combarro Cortijo, above mentioned, by virtue of a proxy given under private seal on May, 17, 2004;

4. for 2,016 shares by Andrew T. Kellett, resident in Limpsfield, Surrey, England, here represented by Mr Eduardo Fernández-Combarro Cortijo, above mentioned, by virtue of a proxy given under private seal on May, 14, 2004;

5. for 1,344 shares by Luis Llubí Maristany, resident at Avda. Supermaresme 72, 08394 San Vicenç de Montalt, Spain, with Spanish Tax Identity Code number 37225019-W, here represented by Mr Eduardo Fernández-Combarro Cortijo, above mentioned, by virtue of a proxy given under private seal May, 12, 2004;

6. for 806 shares by Agustín Pérez Crespo, resident at Calle Panamá 13, 28220 Majadahonda (Madrid), Spain, with Spanish Tax Identity Code number 06482373-F, here represented by Mr Eduardo Fernández-Combarro Cortijo, above mentioned, by virtue of a proxy given under private seal on May, 14, 2004;

7. for 1,344 shares by Renaud M. Rivain, resident at Calle Joselito 20 C, 28043 Madrid, Spain, with Spanish Tax Identity Code number X2619870-D, here represented by Mr Eduardo Fernández-Combarro Cortijo, above mentioned, by virtue of a proxy given under private seal on May, 14, 2004;

8. for 3,360 shares by Salvador Sánchez-Terán Hernández, resident at Calle Menéndez Pidal 20, 28036 Madrid, Spain, with Spanish Tax Identity Code number 16310715-N, here represented by Mr Eduardo Fernández-Combarro Cortijo, above mentioned, by virtue of a proxy given under private seal on May, 14, 2004;

9. for 6,720 shares by Eduardo Serra Rexach, resident at Calle del Corzo 12, 28223 Pozuelo de Alarcón, Spain, with Spanish Tax Identity Code number 01346184-V, here represented by Mr Eduardo Fernández-Combarro Cortijo, above mentioned, by virtue of a proxy given under private seal on May, 14, 2004;

10. for 18,144 shares by ARADO INVEST S.A., a company established and having its registered office in Luxembourg, G.D. of Luxembourg, here represented by Mr Luc Sunnen, above mentioned, acting as duly authorized director of said company;

11. for 8,400 shares by ARMOR S.A., a company established and having its registered office in Andorra la Vella, Principality of Andorra, here represented by Mr Eduardo Fernández-Combarro Cortijo, above mentioned, by virtue of a proxy given under private seal on May, 14, 2004;

12. for 6,720 shares by CIC FINANCE S.A., a company established and having its registered office in Paris, France, here represented by Mr Luc Sunnen, above mentioned, by virtue of a proxy given under private seal on May, 17, 2004;

13. for 3,360 shares by GROENING SHIPPING LIMITED, a company established and having its registered office in Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mr Luc Sunnen, above mentioned, by virtue of a proxy given under private seal on May, 18, 2004;

14. for 6,330 shares by H.I. PARTNERS, S.L., a company established and having its registered office at Aiboa 20, 48992 Getxo, Vizcaya, Spain, with Spanish Tax Identity Code number B-48-456982, here represented by Mr Eduardo Fernández-Combarro Cortijo, above mentioned, by virtue of a proxy given under private seal on May, 18, 2004;

15. for 12,432 shares by MORSA CAPITAL, a company established and having its registered office in Luxembourg, G.D. of Luxembourg, here represented by Mr Eduardo Fernández-Combarro Cortijo, above mentioned, by virtue of a proxy given under private seal on May, 17, 2004; and

16. for 18,144 shares by SARGON SERVICES LIMITED, a company established and having its registered office in Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mr Luc Sunnen, above mentioned, by virtue of a proxy given under private seal on May, 14, 2004.

All such proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The new shares have been entirely paid up in cash, as has been proven to the undersigned notary, who expressly bears witness to it, so that the amount of one hundred and twenty-four thousand euro (EUR 124,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company.

As a consequence, Article 5 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«Art. 5. Capital.

5.1. The Company has an issued capital of one hundred and fifty-five thousand euro (EUR 155,000.-), represented by one hundred and twenty-four thousand (124,000) shares of stock having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at half-past eleven.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt et un mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination ALIANZA IBERIAN PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG-ONE) S.A., R. C. B N° 93.372, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 572 du 26 mai 2003.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 mai 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Eduardo Fernández-Combarro Cortijo, gérant de société, avec adresse professionnelle Plaza Marqués de Salamanca 9, 28006 Madrid, Espagne.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc Sunnen, Réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000) entièrement souscrit et libéré, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000.-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) à cent cinquante-cinq mille euros (EUR 155.000.-) par la création et l'émission de quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents (99.200) actions nouvelles de valeur nominale et au prix d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Souscription et paiement des 99.200 actions nouvelles par Stephen A. Ferriss, Alicia Garrigues, Fernando Garrigues, Andrew T. Kellett, Luis Llubiá, Agustín Pérez Crespo, Renaud M. Rivain, Salvador Sánchez-Terán, Eduardo Serra, ainsi que les sociétés ARADO INVEST (LUXEMBOURG), ARMOR S.A. (ANDORRE), CIC FINANCE (FRANCE), GROE-

NING SHIPPING LTD. (BVI), HI PARTNERS (ESPAGNE), MORSA CAPITAL (LUXEMBOURG) et SARGON SERVICES LTD. (BVI).

2) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3) Divers.

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée aborde l'ordre du jour et adopte, après délibération, la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution unique

Le capital social est augmenté à concurrence de cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent cinquante-cinq mille euros (EUR 155.000,-) par la création et l'émission de quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents (99.200) actions nouvelles d'une valeur nominale et au prix d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Les actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites comme suit:

1. pour 3.360 actions par Stephen A. Ferriss, domicilié à New York, NY, USA, ici représenté par Monsieur Eduardo Fernández-Combarro Cortijo, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 mai 2004;

2. pour 605 actions par Alicia Garrigues Sáenz de Tejada, domiciliée Calle Cabeza de Hierro 3, 28035 Madrid, Espagne, ayant pour code d'identité fiscale espagnole le numéro 00248528-J, ici représentée par Monsieur Eduardo Fernández-Combarro Cortijo, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 mai 2004;

3. pour 6.115 actions par Fernando Garrigues Sáenz de Tejada, domicilié Calle José Rodríguez Pinilla 13, 28016 Madrid, Espagne, ayant pour code d'identité fiscale espagnole le numéro 00346521-A, ici représenté par Monsieur Eduardo Fernández-Combarro Cortijo, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 mai 2004;

4. pour 2.016 actions par Andrew T. Kellett, domicilié à Limsfield, Surrey, Angleterre, ici représenté par Monsieur Eduardo Fernández-Combarro Cortijo, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 mai 2004;

5. pour 1.344 actions par Luis Llubí Maristany, domicilié Avda. Supermaresme 72, 08394 San Vicenç de Montalt, Espagne, ayant pour code d'identité fiscale espagnole le numéro 37225019-W, ici représenté par Monsieur Eduardo Fernández-Combarro Cortijo, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 mai 2004;

6. pour 806 actions par Agustín Pérez Crespo, domicilié Calle Panamá 13, 28220 Majadahonda (Madrid), Espagne, ayant pour code d'identité fiscale espagnole le numéro 06482373-F, ici représenté par Monsieur Eduardo Fernández-Combarro Cortijo, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 mai 2004;

7. pour 1.344 actions par Renaud M. Rivain, domicilié Calle Joselito 20 C, 28043 Madrid, Espagne, ayant pour code d'identité fiscale espagnole le numéro X2619870-D, ici représenté par Monsieur Eduardo Fernández-Combarro Cortijo, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 mai 2004;

8. pour 3.360 actions par Salvador Sánchez-Terán Hernández, domicilié Calle Menéndez Pidal 20, 28036 Madrid, Espagne, ayant pour code d'identité fiscale espagnole le numéro 16310715-N, ici représenté par Monsieur Eduardo Fernández-Combarro Cortijo, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 mai 2004;

9. pour 6.720 actions par Eduardo Serra Rexach, domicilié Calle del Corzo 12, 28223 Pozuelo de Alarcón, Espagne, ayant pour code d'identité fiscale espagnole le numéro 01346184-V, ici représenté par Monsieur Eduardo Fernández-Combarro Cortijo, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 mai 2004;

10. pour 18.144 actions par ARADO INVEST S.A., une société établie et ayant son siège social à Luxembourg, G.D. du Luxembourg, ici représentée par Monsieur Luc Sunnen, préqualifié, agissant en qualité d'administrateur dûment habilité de la dite société;

11. pour 8.400 actions par ARMOR S.A., une société établie et ayant son siège social à Andorra la Vella, Principauté d'Andorre, ici représentée par Monsieur Eduardo Fernández-Combarro Cortijo, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 mai 2004;

12. pour 6.720 actions par CIC FINANCE S.A., une société établie et ayant son siège social à Paris, France, ici représentée par Monsieur Luc Sunnen, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 mai 2004;

13. pour 3.360 actions par GROENING SHIPPING LIMITED, une société établie et ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Luc Sunnen, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 mai 2004;

14. pour 6.330 actions par H.I. PARTNERS, S.L., une société établie et ayant son siège social Aiboa 20, 48992 Getxo, Vizcaya, Espagne, ayant pour code d'identité fiscale espagnole le numéro B-48-456982, ici représentée par Monsieur Eduardo Fernández-Combarro Cortijo, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 mai 2004;

15. pour 12.432 actions par MORSA CAPITAL, une société établie et ayant son siège social à Luxembourg, G.D. du Luxembourg, ici représentée par Monsieur Eduardo Fernández-Combarro Cortijo, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 mai 2004; et

16. pour 18.144 actions par SARGON SERVICES LIMITED, une société établie et ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Luc Sunnen, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 mai 2004.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les nouvelles actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

En conséquence, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital Social

5.1. La Société a un capital émis de cent cinquante-cinq mille euros (EUR 155.000,-) représenté par cent vingt-quatre mille (124.000) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Fernández-Combarro Cortijo, L. Sunnen, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, vol. 143S, fol. 67, case 5. – Reçu 1.240 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

A. Schwachtgen.

(042518.2/230/219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

ALIANZA IBERIAN PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG-ONE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 93.372.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 613 du 21 mai 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(042520.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

STAR INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 76.804.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04427, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(041880.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

TELF SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 80.221.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04377, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(041882.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

THALNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 94.072.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04379, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(041883.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

FORMICA LUXEMBOURG HOLDING, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 100.944.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the third day of May.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

FORMICA BERMUDA HOLDING, LTD, a company incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda,

here represented by Mrs Yasmin Gabriel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, United States of America, on April 3, 2004,

The said proxy after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become members in future, a société à responsabilité limitée (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may further acquire, develop, promote, sell, manage and/or lease immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as well as carry out all operations relating to immovable properties.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of FORMICA LUXEMBOURG HOLDING.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of members (ii) representing three quarters of the share capital at least. The existing members shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among members. Inter vivos, they may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

Art. 10. The bankruptcy or insolvency of one of the members will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be members.

The managers are appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of management composed of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of one A Manager and one B Manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of management.

The sole manager or the board of management may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. In case of several managers, the board of management shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of management shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of management must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of management by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of management by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of management can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of management.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. The chairman of the board of management shall not have a casting vote.

The board of management may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of management shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 17. The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée, as amended.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In case of more members the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 19. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the members.

The manager(s) is/are authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be members, and which are appointed by the general meeting of members which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the members proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All five hundred (500) shares are subscribed by FORMICA BERMUDA HOLDING, LTD, aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2004.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, FORMICA BERMUDA HOLDING, LTD, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

Managers A:

- Mr Robert Davenport, President of FORMICA BERMUDA HOLDING, LTD, born on 20 June 1966, in Los Angeles, California, United States of America, residing at c/o CERBERUS CALIFORNIA INC., 11812 San Vicente Boulevard, Suite 300, Los Angeles, CA 90049, United States of America,

- Mr Rickardo Francis, Vice President of FORMICA BERMUDA HOLDING, LTD, born on 20 July 1975, in Kingston, Jamaica, residing at c/o CERBERUS CAPITAL MANAGEMENT, L.P., 299 Park avenue, Floors 21 - 23, New York, NY 10171, United States of America.

Managers B:

- Mr Patrick Leonardus Cornelis Van Denzen, employee, born on 28 February 1971 in Geleen, The Netherlands, residing at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

- Mr Lutgarde Denys, employee, born on 29 December 1967 in Ostende, Belgium, residing at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

- Mr Paul Van Baarle, employee, born on 15 September 1958 in Rotterdam, The Netherlands, residing at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille et quatre, le trois mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

FORMICA BERMUDA HOLDING, LTD, une société constituée et existant suivant les lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermudes,

ici représentée par Madame Yasmin Gabriel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, Etats-Unis, en date du 3 avril 2004,

La procuration, signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pouront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut également acquérir, développer, promouvoir, vendre, gérer et/ou louer, et effectuer toutes les opérations liées à des biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de FORMICA LUXEMBOURG HOLDING.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. La faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Les créanciers ou les ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du seul gérant ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou par la signature de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature a été accordé par le conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra accorder des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou par procuration sous seing privé.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Le président du conseil de gérance n'aura pas de voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la résolution intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) seront prises en assemblée générale des associés.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 19. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le ou les gérants sont autorisés à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par FORMICA BERMUDA HOLDING, LTD, susmentionnée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Provisions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2004.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, FORMICA BERMUDA HOLDING, LTD, représentant l'intégralité du capital social de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants A:

- Monsieur Robert Davenport, Président de FORMICA BERMUDA HOLDING, LTD, né le 20 juin 1966 à Los Angeles, Californie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à c/o CERBERUS CALIFORNIA INC., 11812 San Vincente Boulevard, Suite 300, Los Angeles, CA 90049, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Rickardo Francis, Vice-Président de FORMICA BERMUDA HOLDING, LTD, né le 20 juillet 1975 à Kingston, Jamaïque, demeurant à c/o CERBERUS CAPITAL MANAGEMENT, L.P., 299 Park Avenue, Floors 21-23, New York, NY 10171, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants B:

- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis Van Denzen, employé privé, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, demeurant au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
- Monsieur Lutgarde Denys, employé privé, né le 29 décembre 1967 à Ostende, Belgique, demeurant au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
- Monsieur Paul Van Baarle, employé privé, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Gabriel, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 mai 2004, vol. 427, fol. 59, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 mai 2004.

A. Schwachtgen.

(042383.3/242/325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

T.RARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 53.175.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04434, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(041885.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

B LUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.737.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 mars 2003

- Le mandat d'Administrateur-Délégué de Monsieur Silvano Boroli, administrateur de sociétés, demeurant Via Silvio Pellico 10, I-28100 Novara, et le mandat d'Administrateur de Madame Silvia Cadario, administrateur de sociétés, demeurant Viale Volta 13, I-Novara, de Monsieur Carlo Boroli, administrateur de sociétés, demeurant Via Silvio Pellico 10, I-28100 Novara, de Monsieur François Freichel, administrateur de sociétés, 65, rue des Près, L-2349 Luxembourg, de Monsieur Jean Heinz, administrateur de sociétés, 109, rue de Mamer, L-8081 Bertrange, de Monsieur Ernest Schmit, administrateur de sociétés, 9, op der Desch, L-8127 Bridel et de Monsieur Aloyse Scholtes, administrateur de sociétés, 44, rue de Wiltz, L-2374 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

B LUX INTERNATIONAL S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05335. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042091.3/795/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

HAWE-LUX-TUEREN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 22, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.716.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(041887.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

BELIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.909.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(041890.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

CTEAM A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 90.523.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(041893.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

S.M.J. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 5, rue Barblé.
R. C. Luxembourg B 24.298.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04141, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(041895.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 63.836.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(041896.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

MAROLDT PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L1852 Luxembourg, 5, rue Kalchesbruck.
R. C. Luxembourg B 41.849.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(041899.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

ANSEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 73.658.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ02525, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(041900.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

EURO-ACTION MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 49.010.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04683, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2004.

EURO-ACTION MANAGEMENT S.A.

Signatures

(041901.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

EPILPRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3326 Crauthem, 4, rue Jean Braun.
R. C. Luxembourg B 58.776.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04133, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(041902.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

SANITEC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 28.802.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04135, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(041903.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

RESTAURANT L'SAFFRON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 100.939.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le onze mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Leonel Garcia Costa, serveur, né à Sao Gao / Oliveira do Hospital (Portugal), le 05 avril 1968, demeurant à L-4023 Esch-sur-Alzette, 78, rue Jean Pierre Bausch.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:
RESTAURANT L'SAFFRON, S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques. Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Schifflange.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents Euros (EUR 900,-).

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Leonel Garcia Costa, prénommé, cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur Francisco José Morais Varandas, cuisinier, né à Luanda (Angola), le 13 juillet 1960, demeurant à L-8041 Strassen, 166, rue des Romains.

II.- Est nommé gérant administratif de la société:

Monsieur Leonel Garcia Costa, serveur, né à Sao Giao / Oliveira do Hospital (Portugal), le 05 avril 1968, demeurant à L-4023 Esch-sur-Alzette, 78, rue Jean Pierre Bausch.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération.

Dont acte fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude.

Date qu'en tête de présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: L. Garcia Costa, F. Kessler

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mai 2004, vol. 898, fol. 9, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 mai 2004.

F. Kessler.

(042310.3/219/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 juin 2004.

BELLATRIX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 92.250.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BELLATRIX INVESTMENTS S.A.

D. Van Hove

Administrateur-délégué

(041975.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

INDUSTRIAL RESOURCES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 68.643.

Les comptes annuels au 31 août 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04298, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(042003.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

NOVOPAR, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 73.465.

L'an deux mille quatre, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NOVOPAR avec siège social à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 décembre 1999, publié au Mémorial C n° 184 du 2 mars 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le n° B 73.465.

Les statuts ont été modifiés:

- aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C n° 636 du 24 avril 2002;

- aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 août 2003, publié au Mémorial C n° 1046 du 9 octobre 2003.

La séance est ouverte à 10.00 heures, sous la présidence de Monsieur Freddy A. Bracké, économiste, demeurant à L-1744 Luxembourg, 9, rue de St. Hubert.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Liliane Neu, clerc de notaire, demeurant à Tarchamps.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Michèle Sensi-Bergami, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour publiés dans le Mémorial et les journaux comme suit:

a) au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg, le 14 avril 2004 n° 395, et le 29 avril 2004 n°450.

b) au Luxemburger Wort/La Voix du Luxembourg les 14 et 29 avril 2004.

c) au Lëtzebuenger Journal les 14 et 29 avril 2004.

B) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Modification du 2ème paragraphe de l'article 5 des statuts pour qu'il ait la teneur suivante:

«Toutes les actions sont nominatives.»

2.- Divers.

C) Qu'il résulte de la liste de présence que sur les cinq mille et une (5.001) actions représentatives de l'entière du capital social de vingt et un million neuf cent mille euros (21.900.000,- EUR) seule une (1) action est dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, ce qui correspond à moins de la moitié du capital social,

que vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée n'est pas régulièrement constituée et ne peut délibérer sur l'ordre du jour lui soumis pour défaut de quorum de présence requis,

qu'une deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires devra donc être convoquée avec le même ordre du jour par des convocations dans les délais prévus par la loi, laquelle régulièrement constituée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représenté.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F.-A. Bracké, L. Neu, M. Bergami, B. Moutrier.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2004, vol. 898, fol. 19, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2004.

B. Moutrier.

(041098.2/272/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

HOLLEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 38.515.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 mai 2003

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire est ratifiée.

- Les mandats d'Administrateurs de Madame Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant au 29, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen, de Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm et de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 13 mai 2003.

Certifié sincère et conforme

HOLLEUR S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05278. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042051.3/795/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

CEPAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 13.879.

Dans sa réunion du 25 mars 2003 et conformément à l'art. 11 des statuts, le conseil d'administration a désigné Marco Gaasch, agriculteur, demeurant à Nothum, président et Marc Fisch, agriculteur, demeurant à Calmus, vice-président.

En conséquence, le conseil d'administration se compose actuellement comme suit:

Marc Fisch, agriculteur, demeurant à Calmus,
Romain Freichel, agriculteur, demeurant à Kalborn,
Marco Gaasch, agriculteur, demeurant à Nothum,
Jean-Marie Hansen, agriculteur, demeurant à Beyren,
Lucien Koob, agriculteur, demeurant à Mersch,
Luc Magar, agriculteur, demeurant à Gilsdorf,
Marc Nicolay, agriculteur, demeurant à Fingig,
Louis Pletgen, agriculteur, demeurant à Walsdorf,
Carlo Raus, agriculteur, demeurant à Aspelt,
Adèle Reichling-Lehners, agricultrice, demeurant à Hassel,
Jean-Paul Tasch, agriculteur, demeurant à Emerange,
Henri Thill, agriculteur, demeurant à Hersberg,

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour la société

M. Gaasch

Président

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AQ05596. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042053.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

SHAFT INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 28.141.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour SHAFT INVEST S.A., Société anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(041980.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

SHAFT INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 28.141.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour SHAFT INVEST S.A., Société anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(041979.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

SHAFT INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 28.141.

Par décision de l'Assemblée Générale du 5 juin 2002, et avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social de la société a été converti de BEF 10.000.000,- en EUR 247.893,52. Le capital social est dorénavant fixé à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt treize euros et cinquante-deux cents (EUR 247.893,52), divisé en mille (1.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour *SHAFT INVEST S.A., Société anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04197. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042020.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

SHAFT INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 28.141.

Les statuts coordonnés enregistrés à Luxembourg le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04202, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour *SHAFT INVEST S.A., Société anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(042021.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

LUXGAZ DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Contern.

R. C. Luxembourg B 34.393.

L'an deux mille quatre, le dix mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur Marc Leonhard, premier conseiller de gouvernement, demeurant à Bettembourg et Monsieur Guy Arend, inspecteur principal premier en rang, demeurant à Luxembourg.

agissant en leur qualité de mandataires spéciaux au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme LUXGAZ DISTRIBUTION, Société Anonyme, ayant son siège social à Contern, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34.393,

en vertu d'un pouvoir qui leur a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du 30 avril 2004.

Le procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par les comparants et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter leurs déclarations comme suit:

1) La société anonyme LUXGAZ DISTRIBUTION, Société Anonyme a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 juin 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 15 du 17 janvier 1991.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 avril 2002 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1022 du 4 juillet 2002.

2) Le capital social de la société est actuellement fixé à un million quatre cent quarante mille euros (EUR 1.440.000) représenté par mille quatre cent quarante (1.440) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

3) Conformément à l'article quatre des statuts, le capital social pourra être porté de son montant actuel à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

4) En sa réunion du 30 avril 2004, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de vingt mille euros (EUR 20.000,-) pour porter le capital social ainsi de son montant actuel d'un million quatre cent quarante mille euros (EUR 1.440.000,-) à un million quatre cent soixante mille euros (EUR 1.460.000,-) par la création et l'émission de vingt (20) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

Le Conseil d'Administration a supprimé le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par les statuts et a admis les communes de Diekirch et d'Ettelbrück à la souscription de dix (10) actions nouvelles chacune.

Les actions nouvelles souscrites par les communes de Diekirch et d'Ettelbrück ont été émises avec une prime d'émission de deux mille euros (EUR 2.000,-) par action, conformément à une décision prise par le Conseil d'Administration en date du 5 juin 2002 confirmée par décision du 11 juin 2003.

Les vingt (20) actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de soixante mille euros (EUR 60.000,-) faisant vingt mille euros (EUR 20.000,-) pour le capital et quarante mille euros (EUR 40.000,-) pour la prime d'émission a été mise à la libre disposition de la société.

Les documents justificatifs des décisions de souscription et des versements en espèces ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article quatre des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à un million quatre cent soixante mille euros (EUR 1.460.000,-) représenté par mille quatre cent soixante (1.460) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Evaluation des frais

Les comparants évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de EUR 1.800,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Leonhard, G. Arend et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, vol. 21CS, fol. 19, case 4. – Reçu 600 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

F. Baden.

(041091.3/200/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

LUXGAZ DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Contern.

R. C. Luxembourg B 34.393.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(041092.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

ARNER FOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 36.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04315, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(042075.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

CEPAL, SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE DE LA CENTRALE PAYSANNE LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 13.879.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 février 2004, enregistré à Luxembourg le 13 février 2004, réf. LSO-AN02763, que MM. Pierre Ernst et Nic. Etgen, Mme Josée Krier, M. Guy Noesen, Mme Marianne Pesch-Dondelinger et M. Jim Thill ont été élus nouveaux administrateurs en remplacement de MM. Jean-Marie Hansen, Lucien Koob, Luc Magar, Carlo Raus, de Mme Adèle Reichling-Lehners et de M. Jean-Paul Tasch.

En conséquence, le conseil d'administration se compose actuellement comme suit:

Pierre Ernst, agriculteur, demeurant à Dalheim.

Nic. Etgen, agriculteur, demeurant à Oberfeulen.

Marc Fisch, agriculteur, demeurant à Calmus.

Romain Freichel, agriculteur, demeurant à Kalborn.

Marco Gaasch, agriculteur, demeurant à Nothum.

Josée Krier, agricultrice, demeurant à Bertrange.

Marc Nicolay, agriculteur, demeurant à Fingig.

Guy Noesen, agriculteur, demeurant à Cruchten.

Mariane Pesch-Dondelinger, agricultrice, demeurant à Crauthem.

Louis Pletgen, agriculteur, demeurant à Walsdorf.

Henri Thill, agriculteur, demeurant à Hersberg.

Jim Thill, agriculteur, demeurant à Olingen.

Dans sa réunion du 11 février 2004 et conformément à l'article 11 des statuts, le conseil d'administration a confirmé Marco Gaasch, agriculteur, demeurant à Nothum, comme président et Marc Fisch, agriculteur, demeurant à Calmus, comme vice-président.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour extrait conforme

M. Gaasch

Président

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05218. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042057.2//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

FRARLUIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 53.549.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05561, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

FRARLUIM S.A.

Signature

(042064.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

FRARLUIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 53.549.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2004

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

FRARLUIM S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042065.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

OPTIMUS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 64.732.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2004

Les mandats des administrateurs et du réviseur autorisé indépendant étant venus à échéance, l'Assemblée Générale Ordinaire a:

- renouvelé les mandats des administrateurs M. Thomas Ljungkvist, Luxembourg, M. P.O. Oerling, Luxembourg, et M. Jos Hemmer, Luxembourg.

- nommé PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg comme réviseur autorisé indépendant en remplacement de ERNST & YOUNG S.A., 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Affectation du résultat

Il a été décidé de reporter le résultat à l'année prochaine.

Tous les mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004

Luxembourg, le 17 mai 2004

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02847. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042162.3/850/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

LUX-EURO-STOCKS ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 64.175.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2004

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2003, le terme du mandat des administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente l'Assemblée Générale.

L'Assemblée prend acte de la démission du président du conseil d'administration, Monsieur Raymond Kirsch, avec effet au 1^{er} février 2004 et approuve la cooptation de Monsieur Guy Queudeville en tant que nouvel administrateur avec effet à partir du 1^{er} février 2004. L'Assemblée prend acte de la nomination de Monsieur Jean-Claude Finck en tant que président du conseil d'administration, et de la nomination de Monsieur Jean-Paul Kraus en tant que vice-président du conseil d'administration à partir du 1^{er} février 2004.

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au conseil d'administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2005:

- M. Jean-Claude Finck, président
- M. Jean-Paul Kraus, vice-président
- M. Michel Birel, administrateur
- M. Gilbert Ernst, administrateur
- M. Jean Habay, administrateur
- M. Pit Hentgen, administrateur
- M. Guy Queudeville, administrateur
- M. Guy Rosseljong, administrateur
- M. Alphonse Sinnes, administrateur
- M. Armand Weis, administrateur

II. Nomination du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente l'Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination de Madame Doris Engel pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2005.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05112. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042166.3/1122/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

MUSIC BUSINESS MACHINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 74.040.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour MUSIC BUSINESS MACHINE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(042110.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

**LOGISTIC FINANCE S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. Société Anonyme).**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 91.700.

In the year two thousand and four, on the seventeenth of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minutes.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of LOGISTIC FINANCE S.A., R. C. Luxembourg B 91.700, having its registered office in Luxembourg, incorporated under The Netherlands Antilles Laws pursuant to a deed dated October 23, 1991, executed before Meester Miguel Lionel Alexander, a civil law notary established in Curaçao.

The registered office of the Company has been transferred to the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated January 31, 2003, published in the Mé-morial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 284 of March 17, 2003.

The meeting begins at four a.m., Mr Paul Van Baarle, private employee, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marco Dijkerman, private employee, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the three thousand and one hundred (3,100) common shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, representing the total corporate capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting and the members of the Bureau, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change of the object of the Company from that of a fully taxable company to that of a Holding 29 company.
2. Subsequent amendment of Articles 2 and 13 of the Articles of Incorporation.
3. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

It is resolved to change the object of the Company from that of a fully taxable company to that of a Holding 29 company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, Articles 2 and 13 of the Articles of Incorporation are amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 2.** The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other companies either Luxembourg or foreign, and the control and development of such participating interests, subject to the provisions set out in Article 209 of the law on commercial companies.

The Company may in particular acquire all types of negotiable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise.

The Company may also acquire, create, develop and sell any patents together with any rights attached thereto and realize them by way of sale, transfer exchange or otherwise, develop these activities and patents by whom and by whatever means, participate in the creation, the development and the control of any company.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct interest.

The Company shall not carry on any industrial activity of its own nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes remaining always, however within the limits of the law of July 31, 1929, on holding companies.»

«**Art. 13.** The law of August 10, 1915 on commercial companies and the law of July 31, 1929 concerning holding companies, both as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at four-fifteen p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearing persons, they signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de LOGISTIC FINANCE S.A., R.C. Luxembourg B 91.700, constituée sous le régime légal des Antilles Néerlandaises, suivant acte reçu en date du 23 octobre 1991 par Maître Miguel Lionel Alexander, notaire de résidence à Curaçao.

Le siège social de la Société a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 284 du 17 mars 2003.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Paul Van Baarle, employé privé, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marco Dijkerman, employé privé, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille cent (3.100) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de l'objet social de la Société de celui de société pleinement imposable en celui de société Holding 29.
2. Modification subséquente des articles 2 et 13 des statuts.
3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de changer l'objet social de la Société de celui de société pleinement imposable en celui de société Holding 29.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les articles 2 et 13 des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières négociables.

La Société peut également acquérir, créer, mettre en valeur et vendre tous brevets, ensemble avec tous droits y rattachés, et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, développer ces activités et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création, le développement et le contrôle de toutes sociétés.

La Société peut emprunter de quelque façon que ce soit, émettre des obligations et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

«**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Baarle, F. Stolz-Page, M. Dijkerman, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, vol. 143S, fol. 67, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

A. Schwachtgen.

(042526.3/230/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

**LOGISTIC FINANCE S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. Société Anonyme).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 91.700.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 608 du 17 mai 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(042527.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

**MAROS S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. UNITED INSURANCE BROKERS S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 90.618.

Im Jahre zweitausendvier, den sechsten Mai.

Vor Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitze zu Luxemburg.

Fand eine ausserordentliche Generalversammlung statt der Aktionäre der Aktiengesellschaft UNITED INSURANCE BROKERS S.A., mit Sitz in Luxemburg, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 19. Dezember 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 148 vom 12. Februar 2003.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herr Robert Weirig, Privatbeamter, wohnhaft in L-5252 Sandweiler, 30, rue Michel Rodange, welcher Fräulein Claire Vuidart, Privatbeamtin, wohnhaft in F-57000 Metz, 79, rue Claude Bernard, zum Schriftführer bestimmt.

Die Versammlung ernennt Herrn Hervé Pecourt, Privatbeamter, wohnhaft in F-Terville, zum Stimmzähler.

Nachdem das Versammlungsbüro also aufgestellt worden war, ersuchte der Vorsitzende den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Zahl der Aktien ergibt sich aus einer Anwesenheitsliste die durch den Versammlungsvorstand und den Notar unterzeichnet wurde; diese Anwesenheitsliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, mit der sie einregistriert werden.

II.- Aus dieser Anwesenheitsliste ergibt es sich, dass sämtliche Aktien bei dieser Versammlung vertreten sind. Die Versammlung ist somit ordnungsgemäss zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung beraten.

III.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1) Abänderung des Firmennamens der Gesellschaft in MAROS S.A. und dementsprechende Abänderung von Artikel 1 der Satzung.

2) Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé nach L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

3) Abänderung des Gegenstandes der Gesellschaft und dementsprechend Abänderung von Absatz eins von Artikel 4 der Satzung um ihn durch folgenden Wortlaut zu ersetzen:

«Art. 4. Erster Absatz

Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung von Verwaltungs- und Sekretariatsarbeiten und allgemeinen Dienstleistungen.

Die Gesellschaft kann weiterhin Immobilien im In- und Ausland erwerben, deren Vermietung oder sonstige Verwertung, Renovierung und Umbau sowie deren Verkauf betreiben, den Erwerb und Verkauf von allen anderen Wirtschaftsgütern sowie deren Im- und Export betreiben oder auch Handelsgeschäfte dieser Güter zwischen Käufer und Verkäufer vermitteln.

Sie kann diesbezüglich Darlehen eingehen mit oder ohne Hypothekenbestellung und alle sonstigen Tätigkeiten ausüben, finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.»

- 4) Abänderung der Vertretungsregeln der Gesellschaft und dementsprechend Abänderung von Artikel 9 der Satzung.
- 5) Rücktritt und Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder.
- 6) Rücktritt und Ernennung des Vorsitzenden des Verwaltungsrates.
- 7) Verschiedenes.

IV.- Nach diesen Erklärungen nahm die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, der Gesellschaft fortan folgende Bezeichnung zu geben: MAROS S.A., und somit Artikel 1 der Satzung folgenden neuen Wortlaut zu geben.

«**Art. 1.** Es wird eine Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet unter der Bezeichnung MAROS S.A.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-1368 Luxemburg, 32, rue du Curé nach L-1470 Luxemburg, 44, route d'Esch zu verlegen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gegenstand der Gesellschaft abzuändern und den bestehenden Absatz eins von Artikel 4 durch folgenden Wortlaut zu ersetzen:

«**Art. 4. Erster Absatz**

Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung von Verwaltungs- und Sekretariatsarbeiten und allgemeinen Dienstleistungen.

Die Gesellschaft kann weiterhin Immobilien im In- und Ausland erwerben, deren Vermietung oder sonstige Verwertung, Renovierung und Umbau sowie deren Verkauf betreiben, den Erwerb und Verkauf von allen anderen Wirtschaftsgütern sowie deren Im- und Export betreiben oder auch Handelsgeschäfte dieser Güter zwischen Käufer und Verkäufer vermitteln.

Sie kann diesbezüglich Darlehen eingehen mit oder ohne Hypothekenbestellung und alle sonstigen Tätigkeiten ausüben, finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.»

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Vertretungsregeln der Gesellschaft abzuändern und somit Artikel 9 der Satzung durch folgenden Wortlaut zu ersetzen:

«**Art. 9.** Drittpersonen gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, von denen eine die des Vorsitzenden des Verwaltungsrates sein muß, oder durch die Einzelunterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates verpflichtet, inklusiv alle Kaufs- und Verkaufsurkunden, Darlehensurkunden mit oder ohne Hypothekenbestellung, Löschungen oder Postposition von Hypotheken, ungeachtet der in Artikel 10 der Satzung vorgesehenen Vollmachten.»

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis des Rücktrittes aller Verwaltungsratsmitglieder und des Vorsitzenden des Verwaltungsrates.

Die nächste ordentliche Generalversammlung befindet über die Entlastung ihres Mandates.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig folgende neue Verwaltungsratsmitglieder, bis zum Jahre 2009, zu ernennen:

«1) Herr Robert Weirig, Privatbeamter, geboren am 16. November 1959 in Luxemburg, wohnhaft in L-5252 Sandweiler, 30, rue Michel Rodange.

2) Die Gesellschaft KINGFISHER SERVICES S.A., mit Sitz in 34-20 Calle 34, Panama 5, Republic of Panama, eingetragen im Handelsregister Panama, Card No. 368576, Doc. 33774.

3) Die Gesellschaft AURIGA S.A., mit Sitz in 34-20 Calle 34, Panama 5, Republic of Panama, eingetragen im Handelsregister Panama, Card No. 368606, Doc. 33959.»

Versammlung des Verwaltungsrates

Sodann kamen die Mitglieder des Verwaltungsrates:

- 1) Herr Robert Weirig, vorbenannt,
- 2) Die Gesellschaft KINGFISHER SERVICES S.A., vorbenannt, und
- 3) die Gesellschaft AURIGA S.A., vorbenannt, beide hier vertreten durch Herrn Robert Weirig, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt in Luxemburg, am 30. April 2004,

in einer Sitzung zusammen und haben beschlossen Herrn Robert Weirig, Privatbeamter, geboren am 16. November 1959 in Luxemburg, wohnhaft in L-5252 Sandweiler, 30, rue Michel Rodange, als Vorsitzenden des Verwaltungsrates, bis zum Jahre 2009, zu ernennen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Generalversammlung haben alle Mitglieder des Büros mit Uns, Notar, unterschrieben, nachdem dieser festgestellt hat, dass kein anderer Aktionär den Wunsch geäußert hat, mitzuunterschreiben.

Gezeichnet: R. Weirig, C. Vuidart, H. Pecourt, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, vol. 143S, fol. 50, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 17. Mai 2004.

J.-P. Hencks.

(040872.3/216/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

**MAROS S.A., Société Anonyme,
(anc. UNITED INSURANCE BROKERS S.A.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 90.618.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks

Notaire

(040874.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

ATRAMAX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 89.321.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05280, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour ATRAMAX HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(042111.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

ECTOR, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 54.040.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2004

Les mandats des administrateurs et du réviseur autorisé indépendant étant venus à échéance, l'Assemblée Générale Ordinaire a:

- renouvelé le mandat des administrateurs M. Jean-Claude Wolter et élu M. Carl-Diedric Hamilton, M. Tobias Järnblad et M. Ronald Meyer, Luxembourg.

- nommé PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg comme réviseur autorisé indépendant en remplacement de ERNST & YOUNG S.A., 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire a ratifié le paiement d'un dividende de SEK 5.022.709,17 et a décidé de reporter le profit restant à l'année prochaine.

Tous les mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02835. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042164.3/850/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

HELLINGTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 89.322.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05289, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour HELLINGTON HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(042113.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

GAIA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 61.607.

La clôture de dissolution au 3 mai 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05282, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour GAIA INVESTMENT S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(042116.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

LUX-EURO-STOCKS ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 64.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05109, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-EURO-STOCKS ADVISORY S.A. HOLDING

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

(042193.3/1122/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

SARINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 37.544.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2004 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

Administrateurs

- Dr. Massimo Moratti, entrepreneur, avec adresse professionnelle à I-20122 Milan (Italie), Galleria De Cristoforis 8, président du conseil d'administration.

- Dr. Corrado Costanzo, dirigeant de société, avec adresse professionnelle à I-20122 Milan, Galleria De Cristoforis 8.

- Dr. Angelo Gino Moratti, dirigeant industriel, avec adresse professionnelle à I-20122 Milan (Italie), Galleria De Cristoforis, 8.

- Dr. Angelo Mario Moratti, dirigeant d'entreprise, avec adresse professionnelle à I-20122 Milan (Italie), Galleria De Cristoforis, 8.

- Dr. Franco Ballerini, dirigeant de société, avec adresse professionnelle à I-20122 Milan, Galleria De Cristoforis, 8.

Réviseur indépendant

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., réviseur d'entreprises, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, R. C. B 65.477.

Commissaire aux Comptes

- Dr. Franco Buccarella, dirigeant industriel, avec adresse professionnelle à I-20122 Milan (Italie), Galleria De Cristoforis, 8.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élus expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04803. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042175.3/535/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

SOUTIRAGES LUXEMBOURGEOIS, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.770.703.531,24

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R. C. Luxembourg B 62.499.

—
EXTRAIT

BOTTLING HOLDINGS (NETHERLANDS) BV, ayant son siège social à 30, Watermanweg, 3067 GG Rotterdam, Pays-Bas, a transféré, le 17 octobre 2002, à CCE INVESTMENTS (NETHERLANDS) BV, ayant son siège social à 30, Watermanweg, 3067 GG Rotterdam, Pays-Bas, quatre cent soixante-douze (472) parts sociales de la société SOUTIRAGES LUXEMBOURGEOIS, une société à responsabilité régie par le droit luxembourgeois et ayant son siège au 2, rue des Joncs, L-1818 Howald, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

CCE INVESTMENTS (NETHERLANDS) BV, précité, a transféré le 17 octobre 2002 à BOTTLING HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège au 2, rue des Joncs, L-1818 Howald, Luxembourg, quatre cent soixante-douze (472) parts sociales de la société SOUTIRAGES LUXEMBOURGEOIS, la société précitée.

Suite à l'ensemble de ces cessions, l'associé unique de SOUTIRAGES LUXEMBOURGEOIS est BOTTLING HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., précitée, détenant quatre cent soixante-douze (472) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour SOUTIRAGES LUXEMBOURGEOIS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04623. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042195.3/267/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

SOUVERAIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 89.323.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05277, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour SOUVERAIN HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(042115.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.
